

Université de Genève
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1974

1974

Malgré la multiplicité et la variété des problèmes traités durant la période administrative 1973/74, il est possible de discerner un thème majeur qui a retenu l'attention du rectorat pendant l'année écoulée. Il s'agit de l'entrée en vigueur de la loi sur l'Université, votée par le Grand Conseil le 26 mai 1973.

Certes, à ce jour, la mise en application de notre nouvelle charte n'est pas terminée. Cependant la plupart des problèmes pratiques ont été abordés et sont résolus ou en voie de l'être. L'entrée en vigueur de la loi avait été prévue pour le 1^{er} octobre 1973. Mais en l'absence de toute disposition transitoire et de tout règlement d'application, il n'a pas été possible de respecter cette date. C'est la raison pour laquelle le Bureau du Sénat a demandé au Conseil d'Etat d'en différer au 1^{er} janvier 1974 l'application, d'une part, et, d'autre part, de prévoir des dispositions transitoires permettant de mettre en place progressivement les nouveaux organes. Le 21 septembre 1973, à la demande du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a modifié la loi dans ce sens et fixé le terme de la période transitoire au 15 juillet 1974.

C'est ainsi que, pendant les mois d'octobre et novembre 1973, notre préoccupation principale a été de définir — dans le cadre du règlement transitoire d'application — les modalités d'élection du Conseil de l'Université et des Conseils de facultés ou écoles. Sur plusieurs points, le Conseil d'Etat a modifié les propositions faites par l'Université. Il a notamment opté pour le système proportionnel dans certains cas, il a éliminé le quorum et il a choisi (sauf pour les professeurs) le système du collège unique.

Sur cette base, le rectorat a ensuite élaboré un règlement d'exécution, fixant les modalités des votes dans leurs détails, et il a préparé et exécuté matériellement les élections. Pour ce faire, il a fallu notamment établir les rôles électoraux dans lesquels ont dû introduire les collaborateurs payés par d'autres sources que l'Etat de Genève. Ces élections se sont déroulées normalement les 13 et 14 mars 1974, grâce au dévouement de toute une série de membres de notre corps administratif, et à l'appui et aux

**Application de
la loi sur
l'Université**

conseils du Service des votations du Département de l'intérieur et de la Chancellerie d'Etat.

En revanche, l'animation de la campagne électorale a été à nos yeux décevante. Ce travail qui, dans le système politique, est assuré par les partis n'était certes pas du ressort du rectorat. Or aucun autre organe ne s'en est chargé. Il faut en effet reconnaître que ces élections ont suscité dans l'ensemble peu d'intérêt positif. C'est ainsi que nous avons assisté d'une part à des élections tacites et que d'autre part il y a eu campagne pour un boycottage des élections.

Au niveau de l'élection du Conseil de l'Université, les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche ont participé à raison de 20 % et le personnel administratif et technique à raison de 40 %. Les deux autres corps (professoral et étudiantin) ont eu des élections tacites.

Au niveau des facultés, deux conseils n'ont pas pu être élus au mois de mars :

- celui de la Faculté de médecine, du fait que les dispositions de la loi et du règlement empêchent nombre de membres du corps intermédiaire et quelques professeurs rémunérés par le Département de la prévoyance sociale de voter ou d'être éligibles ;
- celui de l'Ecole d'architecture, car cette dernière attend, dans son ensemble, de connaître les résultats de sa période expérimentale pour siéger au Conseil de l'Université et avoir son conseil d'école.

Quelles que puissent être rétroactivement nos réflexions sur le système qui a été choisi et sur les circonstances dans lesquelles les élections se sont déroulées, le fait est que nous avons maintenant un Conseil de l'Université et des conseils de facultés ou écoles valablement élus. Ainsi, pour la première fois, des étudiants et les autres membres de la communauté universitaire vont-ils participer à des décisions réservées jusqu'alors au seul corps professoral.

Le rectorat travaillera avec le Conseil de l'Université dans un esprit d'ouverture, tout en veillant à ce que les principes fondamentaux sur lesquels repose l'Université, notamment la liberté académique (tant dans l'enseignement que dans la recherche) soient respectés et à ce que le poids de la procédure n'entrave pas le travail.

Parallèlement à tout ce travail de mise en vigueur de la loi, les autres tâches du rectorat ont été très nombreuses. Voici quelques-uns des sujets sur lesquels il s'est penché.

Composition
du
rectorat

Tout d'abord, il a été handicapé par l'absence de candidats aux deux postes vacants de vice-recteur. C'est ainsi qu'après avoir été contraint d'abandonner en octobre 1973 la recherche de postulants, il a dû assurer le travail avec une équipe restreinte. Il serait souhaitable qu'à l'avenir, les candidats soient assez nombreux, non seulement pour occuper tous les postes, mais encore pour assurer une élection ouverte.

Des liens chaque année plus fréquents et plus serrés s'établissent avec les responsables de l'enseignement secondaire. ■ serait en effet impensable que soient étudiés unilatéralement d'une part les programmes et les exigences à atteindre pour obtenir la maturité et d'autre part les conditions d'immatriculation. C'est pourquoi ces problèmes importants ont fait l'objet d'entretiens cordiaux et approfondis entre les responsables des deux ordres d'enseignement. Il ne faut en effet pas oublier que la menace d'un *numerus clausus* pèse chaque année sur certaines facultés ou écoles et que d'autre part la question du niveau harmonieux de croissance de l'Université est du ressort du rectorat.

C'est aussi au titre de la collaboration avec l'enseignement secondaire que le rectorat a pris position en faveur du rapport *L'enseignement secondaire de demain*. Il a répondu par l'affirmative à toutes les questions posées, même si pour certains points son accord, assorti d'une série de conditions, est donné pour la seule phase expérimentale. En conclusion, il estime que les hautes écoles devront être plus étroitement associées aux études des réformes que par le passé, ainsi qu'à l'évaluation des expériences. Comme il semble essentiel que le système d'enseignement secondaire soit transformé, afin de mieux intéresser les élèves, l'université serait d'accord, sous réserve d'un accord de la Commission fédérale de maturité en ce qui concerne les études de médecine, de garantir le libre accès à toutes les facultés aux élèves porteurs d'un certificat de maturité expérimentale et de favoriser l'intégration de ces élèves dans le cas de discordance majeure entre type de maturité et discipline d'étude. Le rectorat a défendu cette position à la conférence des recteurs suisses.

Le rectorat a examiné une solution concrète concernant la refonte du calendrier universitaire. La procédure de consultation n'est cependant pas encore terminée de sorte que la mise en application ne sera donc malheureusement pas encore possible pour la rentrée d'octobre 1974, d'autant plus qu'il faut encore consulter les autres universités suisses afin d'assurer avec elles une meilleure coordination.

L'évaluation des fonctions du personnel de l'Etat a retenu l'attention du rectorat en ce qui concerne tant le personnel administratif et technique que le corps professoral et les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche. A leur propos, il n'a pas encore tranché sur l'opportunité d'obtenir leur intégration dans la classification générale de l'Etat ou au contraire d'obtenir pour eux le maintien d'une loi particulière régissant leur rémunération.

En novembre 1972, le Bureau du Sénat constituait une « Commission d'étude du service de presse et d'information de l'Université de Genève (CEPIUG) », en vue de dresser le bilan des activités de ce service depuis sa fondation et d'élaborer des projets d'avenir.

La commission a déposé son rapport au cours de l'automne 1973. Elle insiste très particulièrement sur les besoins d'information et de contact de l'Université sur les plans interne et externe.

Collaboration
avec
l'enseignement
secondaire

Refonte du
calendrier
universitaire

Evaluation
des fonctions

Presse et
information

Le but essentiel du service a été et reste d'informer, de susciter et de développer le sentiment d'appartenance à une communauté de travail et de vie, de faire comprendre la vie universitaire et ses finalités.

Les recommandations de la CEPIUG ont rapidement conduit à deux réalisations pratiques : la création d'un nouveau bulletin d'information destiné à améliorer l'information interne. *Uni-Media* n'entraîne pas la disparition mais la raréfaction d'*Uni-Information*, qui restera l'instrument privilégié de notre information externe. Par ailleurs, une première salle de documentation a été ouverte dans les locaux du Service de presse et d'information. Elle est accessible à toute personne désirant consulter sa documentation relative aux questions de la vie universitaire.

Relations
avec les
associations
d'étudiants

Le début de l'année académique a été marqué par la dissolution de l'AGE, prononcée le 17 septembre 1973 par les tribunaux. La situation juridique de cette association faitière est donc ainsi définitivement liquidée. Cependant les problèmes posés par sa disparition ont continué de préoccuper le rectorat. C'est ainsi qu'au cours de cette année il a eu des négociations avec la CUAE, principalement à propos de la répartition des taxes fixes. Le problème était en effet de savoir quelles associations pouvaient prétendre être représentatives et détenir à ce titre tout ou partie de l'argent prélevé (parmi les taxes fixes) pour les associations d'étudiants. Ce problème s'est posé tant au niveau faitier qu'au niveau des facultés : dans quelques-unes, en effet, coexistent parallèlement deux associations. Les travaux du rectorat ont abouti récemment et ont été approuvés par le Département de l'instruction publique.

Commission
de
l'audio-visuel

La coordination et le regroupement des efforts dans le domaine des laboratoires de langues et des moyens audiovisuels s'est fait sentir comme une nécessité de plus en plus évidente. C'est ainsi qu'un service a été créé avec pour but la gestion en commun des installations dont dispose l'Université et la coordination des activités des utilisateurs. Cette nouvelle activité, dépendant directement du rectorat, est animée par une commission, intitulée AUVI, composée de professeurs et de membres de l'administration. Dans une première étape, le domaine couvert par cette commission ne s'étend qu'au secteur des Bastions. L'Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation est représentée, en tant que future utilisatrice d'UNI II. Il restera à jeter un pont vers la Faculté de médecine, qui a bien de l'avance dans ce domaine, et vers la Faculté des sciences.

Coordination
des
bibliothèques
universitaires

Au cours de l'été 1972, le rectorat — après avoir obtenu l'accord de la commission de coordination des bibliothèques universitaires présidée par le doyen B. Gagnebin — décidait de faire entreprendre une étude portant sur la situation de l'ensemble des bibliothèques de facultés. Il donnait à cet effet mandat au professeur E. Egger. L'objectif de cette étude consistait en l'élaboration de recommandations visant à une utilisation aussi rationnelle qu'économique de tous les moyens qui sont à la disposition des biblio-

thèques afin d'améliorer dans leur ensemble l'information et la documentation à l'Université.

En avril 1973, le professeur Egger remettait son rapport au rectorat dont les principales conclusions portaient sur les points suivants :

- 1) Utilisation des crédits.
- 2) Distribution rationnelle du personnel et sa formation technique.
- 3) Adaptation aux besoins des enseignants et des étudiants.
- 4) Uniformisation des catalogues dans la perspective de l'établissement d'un fichier central ou d'un centre d'information bibliographique.

Le rectorat, ayant étudié ce rapport, l'a transmis à la commission de coordination des bibliothèques universitaires qui a été invitée à prendre position sur l'ensemble du document et plus particulièrement sur ses recommandations pratiques.

Dans le cadre du crédit ouvert par le Grand Conseil pour la construction d'UNI II, figure un montant de deux millions destinés à la création d'un centre de calcul électronique au service de l'Université. Sous peine de renoncer à son rang parmi les hautes écoles suisses, l'Université de Genève doit fournir à ses chercheurs des possibilités suffisantes de calcul électronique. Depuis juillet 1967, la CDC 3800 nous les fournit, quoique d'une manière de moins en moins satisfaisante, vu sa saturation.

Avec une somme aussi faible que deux millions, la Commission informatique a fixé l'ordre de priorité suivant :

- l'enseignement de l'informatique et de ses applications scientifiques et de gestion ;
- la recherche en informatique ;
- meilleur service aux chercheurs d'autres disciplines pour la mise au point des programmes ;
- la gestion administrative de l'Université.

C'est sur cette base que la commission a lancé un appel d'offres. Après six mois d'études approfondies et de tests minutieux sur les différentes configurations proposées par les constructeurs, la commission va être en mesure de proposer le choix d'un équipement électronique.

Dans un autre domaine, la Commission informatique de l'Université a été chargée de faire appliquer, au sein de l'Université, toutes les directives en rapport avec la politique informatique du Conseil d'Etat. C'est ainsi qu'elle va être amenée à préparer un budget temps ordinateur devant entrer en fonction d'ici juillet prochain.

Le tome XV du Catalogue des ouvrages, articles et mémoires publiés par le corps professoral de l'Université de Genève, ainsi que des travaux des départements et des thèses présentées aux diverses facultés a été publié cette année. Il couvre la période s'étendant

Commission
de
l'informatique

Catalogue des
publications

de 1968 à 1972. Nonobstant le travail considérable investi dans la préparation de cette publication et son coût élevé, le Bureau du Sénat a décidé de poursuivre cet effort de faire connaître, à intervalles réguliers, l'ensemble de la production scientifique de notre maison.

**Plan directeur
« Les Evaux »**

Le plan directeur fixe la conception à long terme du développement de l'Université, notamment du point de vue de l'implantation des constructions. Diverses commissions de planification ont élaboré en 1970 un premier document, appelé « proposition pour un plan directeur ». En été 1971, le Conseil d'Etat a pris position sur ce rapport et a décidé que le développement de l'Université se ferait selon trois « pôles » : Ville — Onex — Vessy-Pinchat, et que la réservation des terrains se ferait pour une Université qui, à très long terme, pourrait avoir 12 000 étudiants. Il a mandaté une commission de planification mixte (comprenant des représentants de l'Université et de l'administration cantonale) chargée d'établir le plan directeur, tenant compte de ces directives.

En mai 1972, la commission de planification a déposé un premier chapitre du plan directeur, comportant notamment la répartition des facultés et écoles par « complexe ». Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Etat en février 1973.

Au courant de l'été et de l'automne 1973, la commission de planification a élaboré, en collaboration avec un bureau d'architectes, le plan directeur du complexe Onex, au lieu dit « Les Evaux ». Le rapport a été déposé auprès du Conseil d'Etat en octobre 1973. Les élections législatives et exécutives ont empêché une entrée en matière immédiate sur ce document. Cependant, le rectorat a déjà eu un premier échange de vues avec le nouveau chef du Département des travaux publics, M. Vernet. Lors de cet entretien, les options de base ont été confirmées. Entre-temps, des contacts ont été établis par le Conseil d'Etat avec les communes concernées. L'objectif est maintenant d'obtenir l'accord des communes sur les principes de ce plan directeur. Comme la presse l'a rapporté, les avis ne sont pas unanimes au sujet de l'affectation de l'ensemble de ces terrains.

**Collaboration
inter-
universitaire**

Tout au long de cette année académique, le rectorat a consacré une attention et un temps non négligeables aux divers aspects du problème de la collaboration et de la coordination sur le double plan romand et suisse.

Si les réunions de la Conférence universitaire romande (CUR) qui regroupe les recteurs et les chefs des départements de l'instruction publique des cantons romands ont été peu nombreuses, en revanche celles de sa commission permanente de coordination (CPCUR) se sont multipliées. C'est dans ce cadre que s'élaborent principalement les mesures pratiques destinées à favoriser la coordination des programmes d'enseignement et de recherche des diverses universités romandes. La CPCUR est responsable de l'élaboration des conventions qui concrétisent cette volonté de coopération. Au cours de cette année, les conventions suivantes ont été soit signées, soit mises au point :

- Enseignement de 3^e cycle en informatique (28 janvier 1973) ;
- Convention relative aux personnes enseignant dans plus d'une haute école ;
- Centres universitaires d'enseignement et de recherche d'intérêt commun ;
- Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT).

La proximité de nos deux universités appelant naturellement une harmonisation de nos procédures et une coordination de nos programmes, les rectorats des Universités de Genève et de Lausanne ont continué à se réunir régulièrement. Parmi les multiples sujets abordés, relevons très particulièrement celui de la prochaine création d'une seule Ecole romande de pharmacie qui aura son siège à Lausanne.

Ces efforts sur le plan romand a été doublé d'un effort identique sur le plan fédéral. La décision prise à la mi-octobre 1973 par le Département fédéral de l'intérieur de ne plus soumettre aux Chambres fédérales le projet de loi d'aide aux universités si longuement élaboré a été pour nous la cause d'une profonde déception. Tout le travail a été remis sur le métier et la présence de représentants du rectorat a été de plus en plus sollicitée par les divers organes qui, au plan fédéral, ont pour objectif d'assurer la survie et le développement d'un enseignement supérieur et d'une recherche de qualité. Mentionnons ici pour mémoire notre active collaboration à la Conférence universitaire suisse, à la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses, à la Conférence des secrétaires des universités suisses.

Signalons enfin que la convention relative à l'écologie signée en son temps par les Universités de Genève, Paris et Toulouse a été modifiée pour permettre à d'autres universités de s'associer à cette entreprise commune.

Un certain nombre de problèmes font l'objet d'études approfondies et suivies dans les diverses commissions dépendant du rectorat et au sein de l'administration. Il ne saurait être question de les soulever dans leur ensemble et en détail. Nous nous bornerons à ne citer que ceux qui sont nouveaux ou dont l'importance est primordiale. Pour le détail des travaux et de la gestion des commissions, nous renvoyons aux rapports annuels de ces dernières.

La Commission administrative a consacré l'essentiel de son temps à la planification puis à la préparation du budget universitaire pour l'année 1975. Celui-ci est présenté de manière nouvelle pour permettre des comparaisons faciles d'une part avec les autres documents internes de l'Université (plan quadriennal, comptes) et, d'autre part, avec ceux de l'Etat (budget, comptes) et, ultérieurement, ceux de la Confédération.

Le budget 1975 présenté au Département de l'instruction publique comporte une augmentation du total des dépenses de 3,8 % par rapport à 1974, pour autant que l'on ne tienne pas compte des

**Commission
administrative**

augmentations dues à la vie chère quant aux salaires. Il s'agit donc d'un budget d'austérité et nous espérons que nous pourrons le défendre avec succès.

Commission sociale

Les activités de la Commission sociale au service des étudiants ne cessent de se développer dans des secteurs extrêmement divers — de l'accueil des étudiants, l'orientation universitaire (en étroite collaboration avec le secteur concerné de l'Office d'orientation et de formation professionnelle) au sport, en passant par les activités culturelles — mais qui ont un point commun : favoriser l'intégration des étudiants. Cette année, la commission s'est particulièrement penchée sur la réforme du Service social. Elle s'interroge, avec ce service, sur ce qu'il doit apporter aujourd'hui aux étudiants.

D'autre part, la Commission sociale est inquiète devant la très forte augmentation des étudiants recherchant un travail rémunéré. En effet, d'une part le nombre des places offertes est loin d'augmenter dans une même proportion et, d'autre part, les exigences universitaires de plus en plus serrées sont incompatibles avec bien des postes de travail. Mais que faire lorsque le coût de la vie augmente plus vite que le nombre de bourses disponibles et que leur montant ?

En tout état de cause, il n'est pas exagéré de dire qu'à l'heure actuelle un peu plus de la moitié de nos étudiants sont d'une façon ou d'une autre concernés par les activités de la Commission sociale.

Commission de développement

La Commission de développement s'est préoccupée avant tout de la préparation du prochain plan quadriennal, couvrant la période 1975-1979. Ceci a nécessité entre autres la mise à jour des prévisions quant au nombre d'étudiants, l'acceptation de certains principes généraux quant aux diverses évolutions financières possibles pour l'ensemble de l'Université, et enfin un tout premier tour d'horizon quant aux aspects spécifiques de chaque faculté ou école.

Le dépouillement de l'enquête *Enseignement et recherche*, lancée en été 1973, est en cours. Celle-ci s'efforce de déterminer dans les différentes facultés et écoles l'importance respective des deux pôles du travail universitaire.

La commission a enfin collaboré à l'établissement de la nouvelle présentation du budget, faite par la Commission administrative.

Commission et bureau des bâtiments

En ce qui concerne les locaux, deux nouvelles locations (deux étages en tout) et quelques rocades (accompagnées de travaux d'aménagement) ont permis de parer au plus pressé.

La libération par l'Organisation des Nations Unies des deux baraques implantées sur la campagne Rigot a permis de donner satisfaction rapidement et sans engager de crédits à une demande d'extension de l'Institut universitaire de hautes études internationales.

Un nouveau bâtiment important a été remis à l'Université en décembre 1973. Il s'agit de la 4^e étape de Sciences II. La section

de pharmacie, le département de chimie physique ainsi que la bibliothèque de chimie y sont désormais logés.

L'avancement des travaux d'Uni II permet d'espérer qu'une partie des locaux sera utilisable dès octobre prochain.

De plus, deux chantiers ont été ouverts : celui du bâtiment pour la médecine dentaire et celui du Centre médical universitaire. Le premier sera mis à la disposition des dentistes au plus tard en automne 1976, mais probablement déjà avant. Quant au Centre médical universitaire, il s'agit d'une construction de très longue haleine. L'étape actuelle concerne le garage souterrain et le socle.

Enfin, le Conseil d'Etat va proposer cet été au Grand Conseil un projet de loi relative à la construction de la cinquième étape de Sciences II. La construction et l'équipement coûteront 25 millions. Les travaux dureront trois ans.

L'administration, sous l'impulsion de son nouveau directeur, M. Föllmi, a porté son action sur deux plans : définition d'une politique relative à l'organisation interne de l'administration universitaire et définition d'une politique d'ouverture vers différentes collectivités publiques extérieures. C'est ainsi qu'une multitude de tâches ont été entreprises dont nous ne mentionnerons schématiquement que quelques-unes :

L'administration

Définition d'un organigramme de l'administration et réunion des cadres administratifs au sein d'un bureau de l'administration devenu l'organe consultatif par excellence pour tous les problèmes administratifs.

Organigramme

Réorganisation du service du personnel et essai de définition d'une politique de gestion du personnel.

Gestion du personnel

Introduction d'une nouvelle conception budgétaire et de présentation des comptes. Extension des services offerts par la comptabilité. Adaptation de la liste des centres de frais aux structures définies par la nouvelle loi sur l'Université. Etablissement de relations étroites avec le Fonds national pour la recherche scientifique dans le domaine financier et comptable, pour faciliter la gestion des crédits accordés aux professeurs par cet organisme.

Budget/comptabilité

L'effort de mécanisation de l'administration s'est poursuivi. Il a porté sur l'émission du programme des cours, et sur la mécanisation des résultats des examens. Cette dernière a été introduite à titre expérimental pour la Faculté des SES. La Faculté de droit est en train de suivre la même voie. L'étude de la mécanisation des formules de renouvellement des professeurs et des collaborateurs de l'enseignement est terminée. Enfin le budget est en cours d'élaboration sur ordinateur.

Mécanisation

L'effort d'ouverture vers l'extérieur a été un souci constant, en premier lieu pour améliorer les relations administratives avec les différentes instances cantonales. Cette volonté s'est concrétisée par

Relations extérieures

la participation à différentes commissions et groupes de conception, sur le plan cantonal.

Une politique d'ouverture semblable a été amorcée au niveau fédéral avec le Département de l'intérieur, pour la mise au point d'un système statistique fédéral complet, sous l'impulsion de l'équipe administrative universitaire genevoise et en collaboration avec les autres universités suisses.

CIA Des négociations se sont déroulées tout au long de l'année en collaboration d'une part avec l'APUG, et d'autre part avec l'Etat et la CIA, pour parvenir à un accord permettant de faciliter le rachat d'années par les professeurs et de ramener ainsi l'âge de la retraite de 70 à 65 ans. La procédure relative au calcul de ces prestations est actuellement en cours.

Conclusion Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de cette longue et peut-être fastidieuse énumération des principales activités du rectorat au cours de l'année académique 1973-1974. Et pourtant elle est très incomplète, comme en témoignerait l'étude des procès-verbaux des 38 séances que le rectorat a tenues entre le 15 juillet 1973 et le 10 mai 1974.

Ce rapport est imparfait à divers titres. D'une part, il est loin de refléter ce qu'a été la vie universitaire au cours de cette année, celle qui anime nos facultés et nos écoles et leurs subdivisions. La lecture du rapport de gestion du rectorat appelle donc nécessairement l'étude des rapports d'activité succincts des facultés et des écoles que nous publions dans cette brochure. Elle appelle aussi, nous l'avons souligné dans l'introduction, un rapport sur les projets de recherches achevés ou entrepris au cours de cette période.

Ce rapport, d'autre part, ne mentionne pas de très nombreux problèmes qui ont été portés à l'attention du rectorat et qui, faute de temps, n'ont pas pu être étudiés par une équipe beaucoup trop restreinte. Le programme qui attend le nouveau rectorat en sera d'autant plus chargé. Nous tenons à réitérer ici l'expression de notre regret d'avoir délibérément dû retarder jusqu'en automne 1974 l'étude de problèmes dont nous reconnaissons l'importance et l'urgence.

Enfin, les tâches dites administratives qu'un rapport de gestion se doit d'énumérer risquent de faire oublier qu'elles ne sont que l'instrument de notre volonté sans cesse renouvelée de former des hommes libres au service d'une société plus humaine et plus juste.

Genève, le 10 mai 1974.